

Statistiques des recettes publiques en Afrique



Statistiques des recettes publiques en Afrique

Les Statistiques des recettes publiques en Afrique est une publication annuelle qui présente des données statistiques rigoureuses, complètes et fiables sur les recettes publiques, utilisées dans l'élaboration des politiques fiscales. Elle comprend des données harmonisées et comparables à l'échelle internationale qui sont accessibles en ligne gratuitement.

Cette publication est produite conjointement par le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), et le Centre de développement de l'OCDE. Elle a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et en collaboration avec les pays Africains. Elle marque une contribution importante à l'objectif panafricain d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, énoncé à ce titre dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans les priorités stratégiques des communautés économiques régionales et dans les Objectifs de développement durable (ODD).



La deuxième édition des **Statistiques des recettes publiques en Afrique**, publiée en octobre 2017, présente des données de 1990 à 2015 pour 16 pays : l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Maroc, Maurice, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Swaziland, le Togo et la Tunisie. Pour la première fois, elle comprend la moyenne des pays participants, permettant ainsi des comparaisons avec la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et celle des pays de l'OCDE.

Définitions et classifications

La publication des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* repose sur la classification des impôts de l'OCDE, dans laquelle les impôts sont définis comme des versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont « sans contrepartie » en ce sens que les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les cotisations obligatoires de sécurité sociale versées aux administrations publiques sont traitées comme des impôts.

Les recettes sont classées suivant l'assiette des impôts. Les six rubriques principales sont les impôts sur le revenu et les bénéfices, les cotisations de sécurité sociale, les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre, les impôts sur le patrimoine, les impôts sur les biens et services et autres impôts.

Les recettes non fiscales sont toutes les autres recettes perçues par les administrations publiques qui ne sont pas traitées comme des impôts. Elles comprennent les dons (l'aide extérieure), les revenus de la propriété (loyers et redevances, intérêts et dividendes et autres revenus de la propriété), les ventes de biens et de services (y compris les frais administratifs), les amendes, pénalités et confiscations et les recettes diverses et non-identifiées.

Plus d'informations sur les définitions et sur la classification des impôts sont présentées dans le Guide d'interprétation www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-methodology-guide-and-classification-system.htm

La publication peut être consultée sur <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



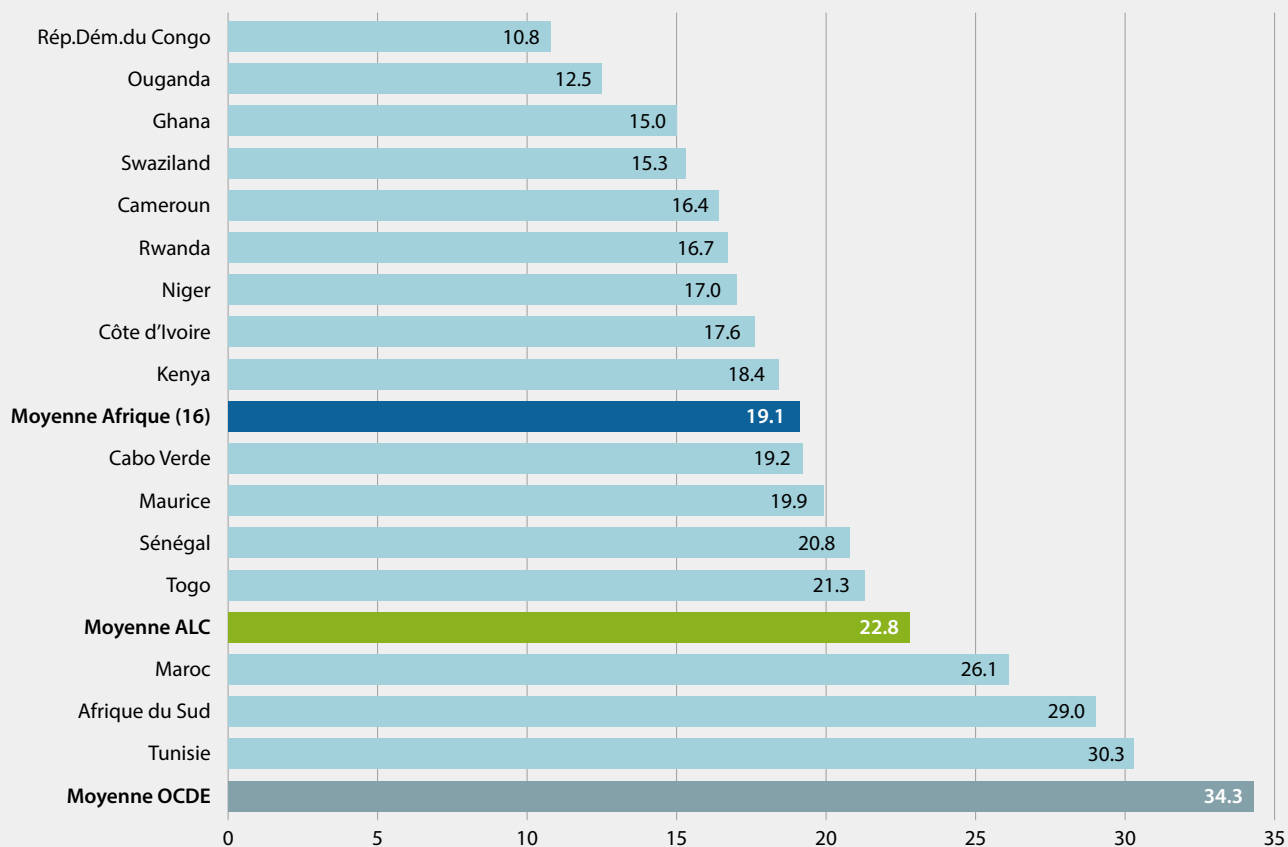
Principaux résultats

RATIOS IMPÔTS-PIB EN 2015

Le ratio moyen impôts-PIB des 16 pays africains (la « Moyenne Afrique (16) ») était de 19.1 % en 2015 (Graphique 1). Les ratios impôts-PIB, définis comme le total des recettes fiscales, y compris les cotisations de sécurité sociale, exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), vont de 10.8 % en République démocratique du Congo à 30.3 % en Tunisie. Dans 13 pays à l'exception de l'Afrique du Sud, du Maroc et de la Tunisie, le ratio impôts-PIB était inférieur à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) qui s'élevait à 22.8 % en 2015. La moyenne dans les pays de l'OCDE en 2015 était de 34.3 %.

La croissance du PIB africain est restée solide en 2015, malgré des baisses importantes des prix des matières premières au niveau mondial et un fléchissement de la demande mondiale dû à la lente reprise des pays développés après la crise financière. Entre 2014 et 2015, le ratio moyen impôts-PIB des pays d'Afrique (16) a également augmenté de 0.4 point de pourcentage, une hausse légèrement inférieure à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (0.6 point de pourcentage), mais supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE (moins de 0.1 point de pourcentage). Tous les pays à l'exception du Kenya, de la Tunisie et du Maroc ont connu des hausses de leur ratio impôts-PIB sur la période. Le Cabo Verde a enregistré la hausse la plus importante entre 2014 et 2015, de 1.8 point de pourcentage, suivi de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda (tous deux augmentant de 1.1 point de pourcentage).

Graphique 1. **Ratios impôts-PIB (total des recettes fiscales en pourcentage du PIB), 2015**



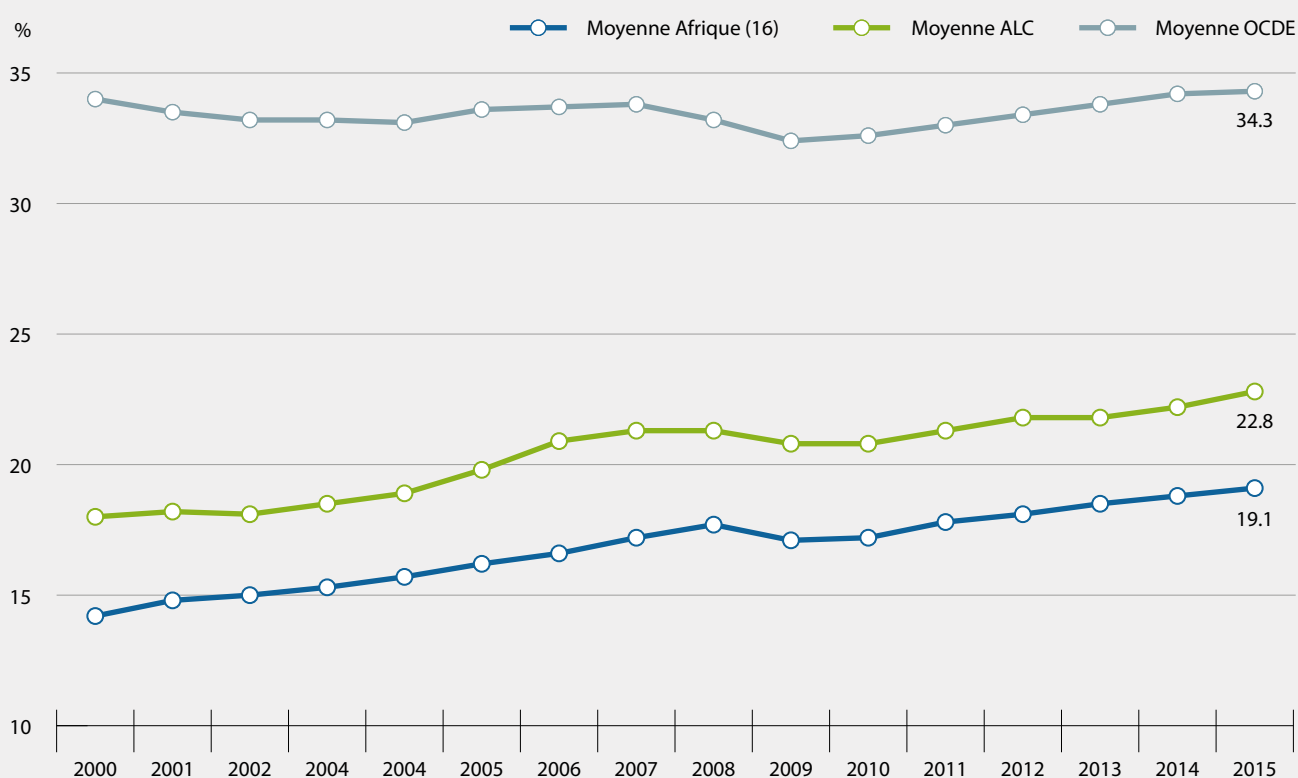
Source : OCDE/ATAF/AUC (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

RATIOS IMPÔTS-PIB DEPUIS 2000

Depuis 2000, le ratio moyen impôts-PIB des pays d'Afrique (16) a augmenté de 5.0 points de pourcentage, une hausse similaire à la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes (4.9 points de pourcentage) (Graphique 2). En revanche, la moyenne des pays de l'OCDE a augmenté beaucoup plus timidement (0.3 point de pourcentage).

Tous les pays africains de la publication avaient des ratios impôt-PIB plus importants en 2015 qu'en 2000. Les moteurs principaux de la croissance du ratio moyen impôts-PIB ont été les hausses des recettes provenant de la TVA et des impôts sur le revenu et les bénéfices (à hauteur de 2.2 et 2.3 points de pourcentage respectivement). Les variations observées au niveau des cotisations de sécurité sociale, des recettes des impôts sur le patrimoine et des autres impôts sur la consommation ont été bien plus modestes.

Graphique 2. Ratios impôts-PIB, 2000-2015



Source : OCDE/ATAF/AUC (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

Étude spéciale sur la mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources intérieures est une priorité cruciale pour les pays africains, reconnue à ce titre dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans les priorités stratégiques des communautés économiques régionales ainsi que dans les Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, les pays se sont engagés « à améliorer les capacités nationales de collecte d'impôts et d'autres recettes » (ODD17.1).

Renforcer la mobilisation des ressources intérieures a des avantages au-delà de la perception des recettes. Des institutions budgétaires plus solides peuvent améliorer la résilience de l'État et la gouvernance, et une administration de l'impôt efficace peut avoir des retombées positives en termes de productivité des entreprises. Une meilleure capacité à collecter l'impôt peut également réduire la dépendance à l'aide étrangère.

Les pays africains ont déployé des efforts considérables pour renforcer la mobilisation de leurs recettes intérieures en s'appuyant sur des politiques fiscales et sur une amélioration de l'administration de l'impôt, mais des difficultés subsistent. Parmi celles-ci, on peut citer l'importance du secteur informel, qui représenterait selon les estimations 38 % du PIB de l'Afrique sub-saharienne, et l'étroitesse de la base d'imposition dans les pays riches en ressources qui les rend plus vulnérables à l'instabilité des recettes tirées de ces ressources.

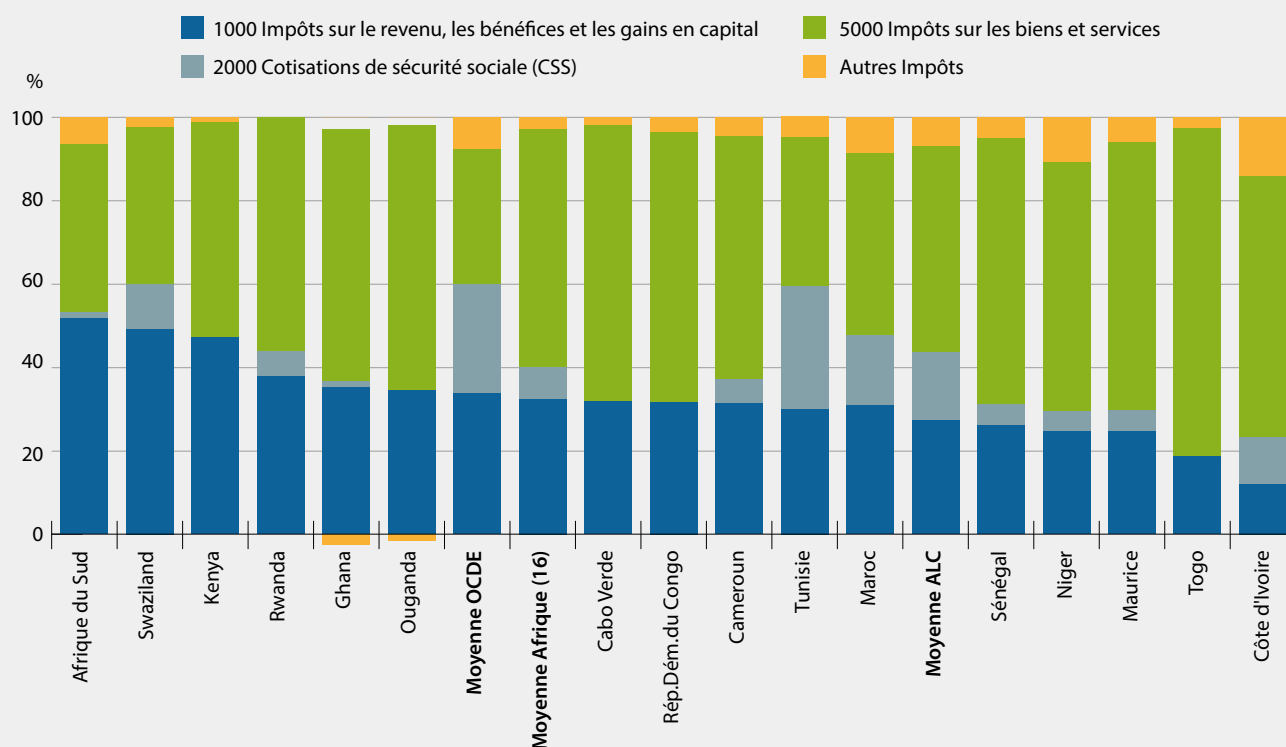
STRUCTURES FISCALES

La part principale du total des recettes fiscales dans la moyenne des pays d'Afrique (16) était attribuable aux recettes provenant des taxes sur les biens et les services (57.2 %) et particulièrement à la TVA (31.5 % des recettes fiscales totales) (Graphique 3). La part des recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices s'élevait à 32.4 %. Hors cotisations de sécurité sociale, la structure fiscale de la moyenne des pays d'Afrique (16) ressemble à celle de la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes (à la fois en pourcentage du PIB et des recettes fiscales totales). Cependant, pour les cotisations de sécurité sociale, la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes était deux fois supérieure à celle de la moyenne des pays d'Afrique (16) en pourcentage du PIB.

Les structures fiscales varient de façon importante entre les pays. En Afrique du Sud, au Kenya et au Swaziland, environ la moitié des recettes fiscales provenaient des impôts sur le revenu et les bénéfices, alors que cette catégorie allait de 18.6 % au Togo à 37.6 % au Rwanda. En Tunisie et au Maroc, la répartition des recettes entre les catégories d'impôts est différente de celle des 14 autres pays africains avec la part des cotisations de sécurité sociale la plus élevée (respectivement de 29.5 % et 17.0 %).

La part des cotisations de sécurité sociale reste faible dans les autres pays d'Afrique, allant de moins de 1.5 % au Cabo Verde, Ghana, Kenya et Afrique du Sud à 11.2 % en Côte d'Ivoire.

Graphique 3. Structures fiscales (% du total des recettes fiscales), 2015



Note : Données de 2014 pour la moyenne OCDE.

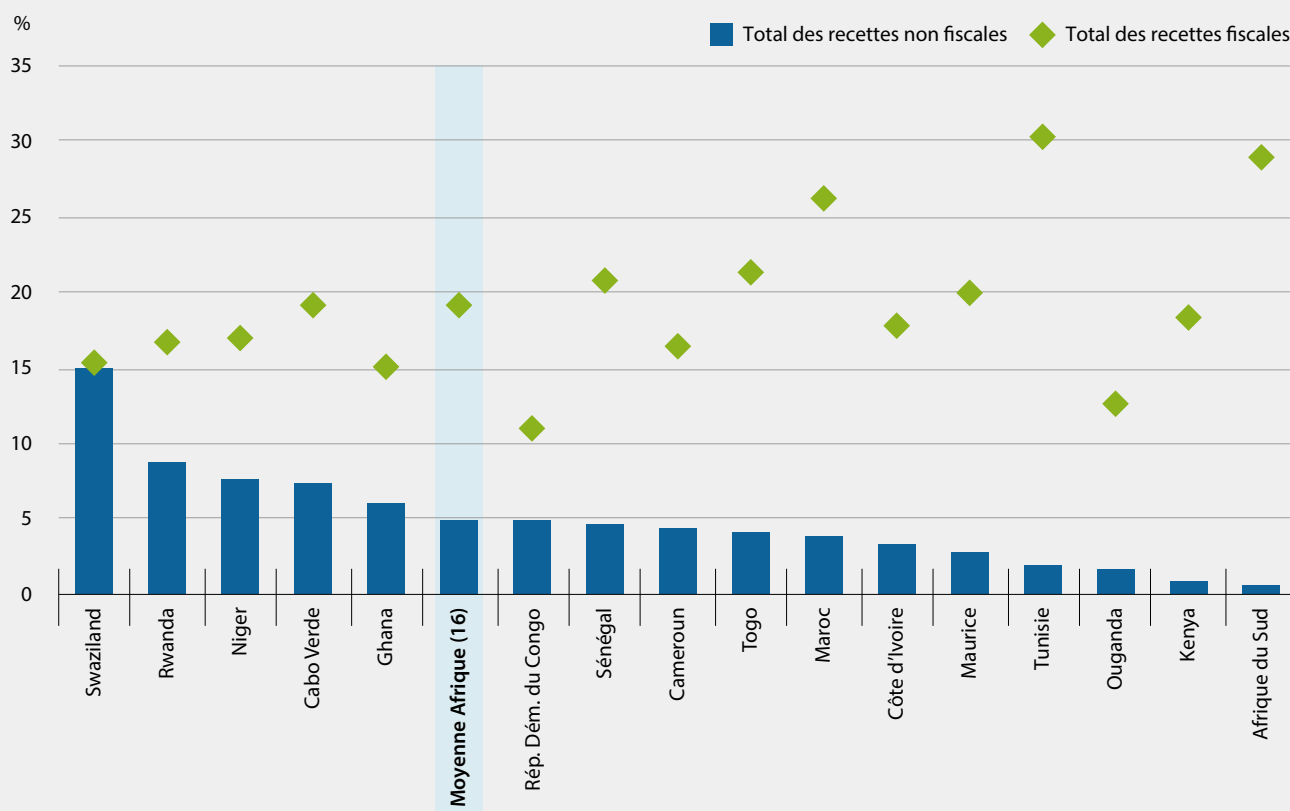
Source : OCDE/ATAF/AUC (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

RECETTES NON FISCALES

En pourcentage du PIB, le total des recettes non fiscales est inférieur au total des recettes fiscales dans les seize pays d’Afrique (Graphique 4). Le total des recettes non fiscales, qui va de 0.6 % du PIB en Afrique du Sud à 15.1 % du PIB au Swaziland (les recettes non fiscales étant essentiellement constituées de versements en provenance du fonds de partage des recettes institué en vertu de l’Union douanière d’Afrique australe), est presque aussi élevé que celui des recettes fiscales, qui ressort à 15.3 % du PIB. Sur les 14 pays pour lesquels les données relatives aux recettes non fiscales sont disponibles pour les dix dernières années, huit ont montré une tendance à la baisse des ratios recettes non fiscales-PIB, et seulement six ont montré une tendance croissante.

Les recettes non fiscales exprimées en pourcentage du PIB varient de façon plus importante que les recettes fiscales au fil du temps. Par moments, la variation annuelle des recettes non fiscales a pu dépasser 1 % du PIB d’une année à l’autre. La variation la plus importante s’explique principalement par la volatilité des dons et des recettes tirées des impôts sur la propriété (principalement les loyers et redevances), le dernier élément étant directement affecté par les variations des prix des matières premières.

Graphique 4. Recettes fiscales et recettes non fiscales en pourcentage du PIB, 2015



Source : OCDE/ATAF/AUC (2017), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017, <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

Vers des statistiques régionales harmonisées

- **Les Statistiques des recettes publiques en Afrique** présente un outil élaboré par des responsables de politique fiscale et adapté à l'analyse de la politique fiscale. Elle comprend :
 - Une publication annuelle, accessible en version papier ou en ligne qui permet des comparaisons entre pays.
 - Une base de données très détaillée, accessible en ligne gratuitement.
 - **Comparez votre pays**, un outil interactif gratuit en ligne ainsi que d'autres outils d'analyse et de présentation de données.
- **La participation à ce projet est gratuite** : Aucun paiement n'est requis. La participation au projet nécessite approximativement 1-2 semaines de travail pour les agents nationaux. Les principales tâches de compilation de données sont effectuées par l'OCDE.
- **Comparabilité et fiabilité** : une méthodologie commune pour recueillir, analyser, agréger et présenter les données de plus de 75 pays à travers le monde. Les données sont validées par les autorités nationales.
- **Dialogue**: des échanges bilatéraux et séminaires sur la politique fiscale et les statistiques avec des experts des pays d'Afrique pour un partage d'expériences et de meilleures pratiques.

Partenaires



L'OCDE est une organisation intergouvernementale qui a aidé à développer des normes mondiales, des conventions internationales, des accords et des recommandations depuis 1961 afin de promouvoir des règles dans des domaines comme la gouvernance, la lutte contre la corruption, pour appuyer la responsabilité des entreprises, l'aide au développement, l'investissement mondial et la fiscalité internationale.

Le forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) est une organisation internationale créée en 2008 qui représente 38 pays. L'ATAF est une plateforme pour promouvoir la coopération mutuelle entre les administrations fiscales africaines.

L'Union africaine (UA) est une organisation continentale représentant 55 États africains. Créée en 2002, elle est composée de deux organes politiques et administratifs destinés à promouvoir l'unité et la solidarité entre les États africains, coordonner et intensifier la coopération pour le développement.



Co-financé par l'Union européenne

En collaboration avec:



Contactez-nous

Pour de plus amples renseignements sur la publication ou pour participer aux prochaines éditions, veuillez consulter

<http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa-2017>

ou écrire à l'adresse suivante RevenueStatistics@oecd.org

Liens utiles

OCDE www.oecd.org/ctp ou www.oecd.org/dev

ATAF www.ataftax.org/

AUC <https://au.int/en/commission>

EU https://ec.europa.eu/europeaid/node/22_en

Suivez-nous

@OECDtax or @OECD_Centre

@ATAFtax

@_AfricanUnion

@europeaid

Un projet global

Les Statistiques des recettes publiques en Afrique est une publication annuelle qui s'inscrit dans une série globale de quatre publications et bases de données en ligne :

www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-comparable-tax-revenue-data.htm

